

DESTINATION PARTAGE

partage

PARTIR TOUS
PARTIR MIEUX

Une union de CE et d'associations pour réfléchir et agir autour des politiques vacances

www.destinationpartage.fr

MUTUALISATION

OPTIMISER LE PATRIMOINE VACANCES DES COMITÉS D'ENTREPRISE

ATELIER-DÉBAT
VENDREDI 17 JUIN
INSCRIVEZ-VOUS !

Plusieurs Comités d'entreprise adhérents de Destination Partage sont propriétaires d'un Patrimoine Vacances. Ce sont notamment des villages vacances ou des campings (CCE Société Générale, CE Snecma, CIE Thales...) situés dans des zones touristiques très attractives (Léon, Le Croisic, Hyères, Deauville, Île de Ré...)

Un constat et un dilemme

Les élus y sont confrontés aux charges des propriétaires (entretien, rénovation, investissements, mises aux normes, renouvellement de mobile-home, etc.) A ces charges de propriétaires s'ajoutent les charges de l'exploitation, sachant que le plus souvent cette gestion directe assumée, revendiquée peut s'avérer plus coûteuse que dans le champ de l'économie touristique classique par le jeu de contraintes spécifiques.

À la fin des années quatre-vingt-dix une étude diligentée par le Cecorel et confiée à Somival avait déjà mis en évidence le dilemme du CE gestionnaire :

« De nombreux CE propriétaires partagent aujourd'hui un même constat :

- leurs ayants droit aspirent à partir ailleurs pour plusieurs motifs :
 - lassitude de la destination
 - relative inadaptation des équipements aux nouveaux besoins
 - désir, pour les plus jeunes embauchés, de sortir du cadre de l'entreprise
- leur patrimoine est vieillissant et nécessite une rénovation
- la gestion doit être de plus en plus professionnelle
- la brièveté des mandats ne permet pas

aux élus de s'impliquer dans la gestion d'une activité touristique exigeant des compétences spécifiques et une vision à long terme

- la gestion est confiée à des équipes qui perdent de vue le caractère social de l'équipement
- les résultats d'exploitation (souvent négatifs) grèvent leur budget, lequel est souvent confronté à des diminutions résultant de baisses d'effectifs.

Ce contexte est propice à la réflexion, et de plus en plus de CE s'interrogent sur leur politique patrimoniale et font réaliser des expertises diagnostics. Comment optimiser un capital dont ils ont hérité, et qui leur pose actuellement plus de problèmes qu'il ne participe à répondre à leur objectif initial ? Ainsi les initiatives se multiplient pour résoudre le dilemme qui se pose à eux. Le patrimoine touristique des CE constitue une richesse qui peut jouer un rôle central dans la politique sociale des vacances... »

Mais il est nécessaire d'en garantir le meilleur usage.

Optimiser la Gestion, aller vers une rentabilité sociale du Patrimoine

Au terme de l'article L432-8 du code du travail, « le CE assure ou contrôle la gestion de toutes les activités sociales et culturelles établies dans l'entreprise au profit des salariés ou de leurs familles... » L'un des critères permettant de cerner les activités sociales et culturelles concerne les bénéficiaires de celles-ci : salariés (liés par un contrat de travail) ou retraités et leurs familles.



Ainsi, selon une lecture restrictive des textes, seuls les salariés de l'entreprise pourraient avoir accès à un séjour dans un équipement touristique du CE.

Les Conventions avec d'autres Comités d'Entreprise

Toutefois, dans le cadre de conventions avec un organisme extérieur, des salariés extérieurs peuvent également bénéficier des activités du CE. En fait, on admet aujourd'hui qu'une bonne gestion du patrimoine du CE autorise celui-ci à mettre en œuvre des partenariats, sous réserve du respect de plusieurs conditions :

- les salariés de l'entreprise ne doivent pas être pénalisés, en conservant une priorité d'accès dans certains délais ;
- les conditions tarifaires appliquées à l'extérieur doivent être au minimum équivalentes aux prix du marché (pas de concurrence par rapport à l'offre locale) et au minimum équivalentes au prix le plus élevé demandé aux salariés de l'entreprise sur la même période pour la même prestation.

Ces quelques principes simples mettent en évidence que le CE doit privilégier



gier les intérêts des salariés qu'il représente et ne pas perturber le marché touristique.

Solidarité avec les non-partants

Par ailleurs le Code du Travail a été enrichi en 2001 et le Comité d'entreprise peut participer, sous certaines conditions, à une solidarité avec les non-partants.

En cas de reliquat budgétaire, limité à 1% de son budget, les membres du comité d'entreprise, après s'être prononcés par un vote majoritaire, peuvent décider de verser ces fonds à une association humanitaire reconnue d'utilité publique afin de favoriser les actions locales ou régionales de lutte contre l'exclusion ou des actions de réinsertion sociale.

Un champ d'action est ainsi ouvert pour des partenariats en faveur de la solidarité. ■

Faire vivre le droit aux vacances pour tous



En 2001, l'Unat et les organisations syndicales CGTC, CFDT, CFTC, CGC, FO, s'engageaient par une déclaration commune en faveur de l'accès aux vacances pour tous. Des outils pour cela sont à la disposition des CE :

Le partage de patrimoine

Votre CE est propriétaire d'un patrimoine immobilier ou bien il a acheté des lits dans des équipements de vacances? Vous pouvez en optimiser l'utilisation en l'ouvrant à des familles extérieures.

Le 1 % solidarité

Légalement prévu depuis 2001 (Article L2323-87 du Code du Travail), il permet d'affecter directement des ressources à la solidarité.

Avec ses partenaires et le réseau Vacances Combattre l'exclusion*, Destination Partage s'implique pour faire vivre le droit aux vacances et vous aide à monter des opérations contre l'exclusion

*Le réseau Vacances combattre l'exclusion, dont Destination Partage fait partie, regroupe des acteurs du monde associatif et du tourisme comme les Restos du cœur, Accueil paysan, AEC vacances, ATD quart-monde, Vacances ouvertes, Ternelia, le Secours catholique, l'Unat, les Petits frères des pauvres, Vacances et familles, Emmaüs...

DESTINATION
partage
PARTIR TOUS
PARTIR MIEUX

Quand solidarité et optimisation du patrimoine vont de pair. Affichette d'information éditée par Destination Partage pour SalonsCE de février (voir page suivante).

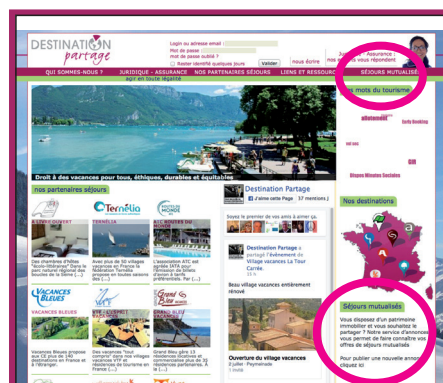
ATELIER-DÉBAT

Le Patrimoine Touristique des CE

Tous ces sujets seront abordés dans le cadre du prochain atelier-débat organisé le 17 juin par Destination Partage

AU PROGRAMME

- Le dilemme des élus : et les non-choix qui en résultent
- Gestion du Patrimoine vers une meilleure rentabilité sociale ;
- Améliorer les taux d'occupation
Passer du "Village Vacances Fermé" au "Village vacances ouvert" (selon l'expression de François Soulage)
Une meilleure utilisation des outils de gestion "le concept de qualité globale"
- Le management d'un projet "chacun à sa place" :
aux élus les valeurs, à la direction et l'équipe la gestion
- Mutualisation
 - Échange de Patrimoine
 - Regroupement juridique pour l'optimisation de patrimoine
 - Délégation de Gestion : toutes les formules en conservant aux salariés ouvrant droit les priorités d'accès
- Le rôle d'internet et des réseaux sociaux
Le nouveau service de petites annonces de Destination Partage



Un service de petites annonces

Sur le nouveau site de Destination Partage, vous avez la possibilité de faire connaître vos offres de séjours mutualisés en déposant une annonce. Vous y indiquez la destination et la présentation de votre séjour. Vous avez également la possibilité d'ajouter une photo et un lien vers votre site pour plus de détails.

INSCRIPTIONS

L'inscription est gratuite et le nombre de places est limité. Merci d'indiquer votre présence au **06 82 75 57 73** ou par mail à contact@destinationpartage.fr en précisant :

- le nom du CE (ou équivalent)
- le nombre de participants à inscrire

INFOS PRATIQUES

Dates : L'atelier aura lieu le vendredi 17 juin. Merci de vous inscrire le plus tôt possible et avant le 20 mai..

Lieu : Le Bois du Lys, 380, chemin du clocher, 77190 Dammarie les Lys. Un cadre idéal et en plein accord avec le

sujet puisque ce centre de vacances est propriété du CCE Sncma.

Horaires : de 9h30 à 17 heures
Repas : offert par Destination Partage.



Organisateur et acteur de l'aide au départ

Acteur majeur du tourisme social, Destination Partage, intervient auprès d'un certain nombre d'adhérents pour organiser, à leur intention, des séjours.

Après réception du cahier des charges, Destination Partage lance un appel d'offres auprès d'acteurs du tourisme.

Deux séjours

En **Baie de Somme**, les 30 et 31 mai pour un car de 50 personnes à Stella Maris

En **Alsace** pour un séjour « Séniors en Vacances » de 30 personnes au Liebfrauenberg (Ethic- Etape) pour les marchés de Noël.

Ces actions de partenariat s'inscrivent dans le cadre de notre charte « Partir Tous Partir Mieux »

En effet c'est un financement pour près de 800 euros qui accompagne cette aide vers notre adhérent au profit des retraités non imposables ou titulaires de petites pensions. Destination Partage a également réalisé les documents de présentation de ces séjours (voir en illustration).

Aux mots nous préférons les actes

C'est le sens de l'engagement de Destination Partage : aux mots (pour lutter contre les maux de notre société en termes d'inégalités) nous préférons les

actes, et ceci grâce à la gestion désintéressée des fonds (cotisations) qui nous sont confiés par nos adhérents, dans le cadre d'une gestion saine : c'est donc grâce à eux que nous pouvons agir.

À SalonsCE, pour les 80 ans des congés payés : le pavillon du tourisme social et solidaire

Pour donner une meilleure visibilité au tourisme social et à ses valeurs, Destination Partage s'est fortement impliqué dans l'édition 2016 de SalonsCE Paris, justement placée sous les auspices des 80 ans des congés payés.

L'union fait la force

Trop souvent éclaté dans de petits stands le secteur du tourisme social a du mal à se mettre en valeur. De là est venue l'idée de se regrouper autour d'un pavillon thématique : un espace ouvert

de plus de 35 m², bénéficiant d'une signalétique et d'une visibilité spécifique dans le catalogue des organisateurs.

Outre celui de Destination Partage, ce pavillon du tourisme social et solidaire réunissait les stands de plusieurs de ses partenaires : AEC Vacances, ATC Routes du Monde, Ternélia et A livre Ouvert, auxquels s'étaient joints l'UFCV, l'UCPA, et Aludeo.

Cette articulation sur un pôle ouvert a été source de nombreux contacts grâce à un espace mieux identifié, étendu et riche de diversité, et de valeurs, par rapport aux opérateurs du tourisme tels que Pierre et Vacances...

Ce pôle ouvert a d'ailleurs interpellé les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui tentent l'expérience de salons plus élitistes tels que « l'Agora des CE » où s'installe une sorte d'entre soi, avec une fréquentation en chute libre (aux dires de la présidente d'une grande mu-



tuelle...), comme à regret... Il est clair que la reconquête des CE passe par une présence identitaire forte dans ces salons "grand public" où la fréquentation est voisine de 5 à 6000 visiteurs, demandeurs de reconnaissance et de valeurs.

Destination Partage a joué le jeu de la complémentarité, comme les autres exposants, privilégiant la complémentarité et l'échange de contacts dans une démarche partenariale.



les 80 ans des congés payés (illustration SalonsCE - Comexposium)

SITE WEB

La refonte du site de Destination Partage est inspirée de quelques principes simples :

- offrir de nouveaux services à nos adhérents, par exemple avec le service d'annonces pour les séjours mutualisés (voir page 2)
- valoriser et impliquer nos partenaires. Chacun dispose d'un espace dédié pour diffuser ses infos, et ses offres spéciales
- mettre à disposition une information de référence sur le tourisme social, des conseils, l'actualité mais aussi la mémoire de l'association

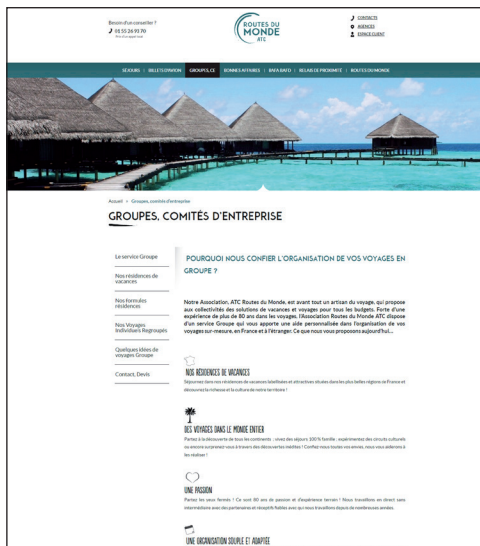


NOS PARTENAIRES SÉJOURS

ATC-Routes du Monde change de look

Fort de ses 80 ans d'expérience, cet opérateur historique du tourisme social montre que l'on peut moderniser son image tout en restant fidèle à ses valeurs.

Le nouveau logo, qui place "Routes du Monde" en avant, avait déjà été décliné sur les catalogues papiers. Le nouveau site, plus fluide, sera mis en ligne prochainement et permettra même de s'inscrire pour des formations BAFA et BAFD.



Découvrez les Glénan avec AEC-Vacances



Au cœur de la Riviera Bretonne ! À la découverte d'une côte préservée aux richesses marines inégalées. Face à l'archipel des Glénan, près de Quimper et de Pont-Aven, découvrez toute la beauté préservée du pays de Cornouaille. Terre de légendes et de traditions, la Bretagne est forte de ses églises et châteaux, calvaires et chapelles. En automne, les grandes marées sont un spectacle naturel inoubliable.

Résidence locative**** le Domaine les Glénan à Beg-Meil

Sur la base du 2 pièces piscine :

En **juillet** : tarif public 1029 €, prix Destination Partage : **895 €**

En **septembre** : tarif public 518 €, prix Destination Partage : **415 €**

En **octobre** : tarif public 399 €, prix Destination Partage : **320 €**



30 rue Pierre Brasseur 77100 Meaux
 Tél. : 01 60 54 21 46 Fax : 01 64 76 34 25
 Site : www.destinationpartage.fr
 Mail : contact@destinationpartage.fr

en partenariat avec



JURIDIQUE

Immatriculation : ce qui a changé

Le décret du 2 septembre 2015 sur la garantie financière et la responsabilité civile des agences de voyages (n° 2015-1111, JO du 4 septembre 2015) vient mettre le droit français en conformité avec les prescriptions du droit européen en la matière : la garantie financière nécessaire à l'exercice de la profession est désormais dé plafonnée. En conséquence, les fonds déposés par les clients sont couverts à 100 % en cas de défaillance du voyageur, ce qui n'était pas le cas, auparavant.

Quelles sont les conséquences de cette évolution ?

L'impact N° 1 est le retrait des banques de ce secteur, ne pouvant plus assumer de garanties financières illimitées, ce qui impose à plus de 1500 agences de se repositionner.

Les garants doivent maintenant « estimer » leurs risques afin de déterminer le tarif de la nouvelle garantie, et plusieurs axes sont utilisés

Destination Partage « déposée » fin octobre 2015 par son garant le Crédit Mutuel, s'est mis en quête d'un nouveau garant, puisque la garantie n'était plus effective à partir du 1er janvier 2016.

Nos recherches ont duré 3 à 4 mois, et ce d'autant plus que les exigences, parfois démesurées de certains garants étaient assorties de demandes surréalistes en termes de contre-garanties, pour certains voire de suspicions illégitimes (quasi diffamatoires) sur la moralité des dirigeants de l'Union digne d'un épisode de Panamas Papers... sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir dans les prochains mois. La garantie obtenue de **Groupama** a mis un terme à ce feuilleton ubuesque, et permet de se recentrer sur l'essentiel de notre activité.